



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POTHERIE
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2019

Convocation du 8 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Etaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjoint, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Nicolas DELAUNAY, 4^{ème} adjoint, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Danièle DHION, Bernard GREFFIER.

Etaient absents : Catherine CHERRUAULT, Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : DHION Danièle

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 9

SALLE DES TILLEULS : TARIFS 2020

Sur proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, - DE RECONDUIRE, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs de location de la salle des tilleuls suivants :

	<u>Particuliers de la commune</u>	<u>Particuliers hors commune</u>
Vin d'honneur (3h maximum)	80 €	105 €
Journée complète ou soirée dansante (10 h à 2h)	135 €	180 €
Cuisine pour une journée	55 €	80 €
2 journées complètes	230 €	260 €
Cuisine pour 2 journées	75 €	95 €

Caution : 300 €

Location sono : 20 €

Chauffage du 15 octobre au 15 avril : 28 € par jour pour les particuliers

Forfait ménage : salle..... 110 € cuisine 70 €

- DE FACTURER un forfait ménage à 25€ de l'heure dans le cas où le nettoyage (partiel) et le rangement n'ont pas été faits convenablement.

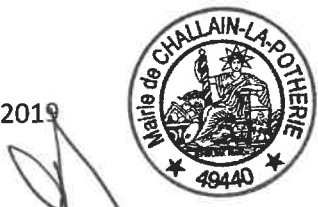
- D'ATTRIBUER pour les associations :

- une location gratuite pour les assemblées générales (chauffage compris),
- une location gratuite d'une journée une fois par an (chauffage compris).
- 2^{ème} location : 50 % du tarif « particuliers de la commune » et 15 € par jour de chauffage
- 3^{ème} location et plus : plein tarif « particuliers de la commune » et 15 € par jour de chauffage

- D'ATTRIBUER aux élus et au personnel communal une location gratuite par an (chauffage compris).

Dans tous les cas, un contrat de location sera à remplir avant la location.

Pour extrait certifié conforme,
 Challain-La-Potherie, le 15 novembre 2019
 Le Maire, Dominique FAURE



Conformément à l'article R. 121-7 du Code Général des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 15 novembre 2019.*

Accusé de réception en préfecture
 049-214900615-20191114-DE20191114-10-DE
 Date de télétransmission : 15/11/2019
 Date de réception préfecture : 15/11/2019